

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2019, il sera procédé du lundi 27 mai 2019 à 8 h 30 au vendredi 28 juin 2019 à 17 h 30 inclus, sur le territoire de la commune de Pannes à une enquête publique unique relative au réaménagement de son centre bourg et portant sur :

- l'intérêt général du projet (déclaration de projet) ;
- la mise en compatibilité du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de l'AME (Agglomération Montargoise et Rives du Loing) avec le projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 27 mai 2019 à 8 h 30 au vendredi 28 juin 2019 à 17 h 30 inclus, les pièces des dossiers de l'enquête unique seront déposées dans les lieux d'enquête concernés par le projet où toutes personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les dimanches et jours fériés soit :

Mairie de Pannes :

250 rue Marcel Donnette – 45 700 Pannes

le lundi de 13 h 30 à 17 h 30

du mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

le samedi : de 8 h 30 à 12 h 00

Agglomération Montargoise et Rives du Loing :

1 rue du Faubourg de la Chaussée CS 10317 - 45125 Montargis Cedex

le lundi de 14 h 00 à 17 h 00

du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Par décision de la présidente du Tribunal administratif d'Orléans, Monsieur Alain DISANT a été désigné comme commissaire-enquêteur.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique aux horaires d'ouverture au public.

Les personnes pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts dans chaque lieu d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de Pannes (siège de l'enquête : 250 rue Marcel Donnette – 45 700 Pannes), où elles seront annexées aux registres d'enquête. Les observations pourront également être formulées à l'adresse électronique suivante : **pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr** en précisant l'objet de l'enquête : aménagement du centre-bourg à Pannes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales, au cours de permanences organisées aux lieux et dates indiqués ci-après :

- En mairie de Pannes : le lundi 27 mai 2019 de 13 h 30 à 16 h30
- En mairie de Pannes : le samedi 15 juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- A l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing: le vendredi 28 juin 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la commune de Pannes à l'adresse suivante : 250 rue Marcel Donnette – 45 700 Pannes.

Le présent avis ainsi que les pièces du dossier seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : **www.loiret.gouv.fr** « rubrique publications – enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale – aménagement et urbanisme – enquêtes publiques en cours », ainsi que sur le site internet de la commune de Pannes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, en mairie de Pannes, à la Sous-préfecture de Montargis et à la Préfecture du Loiret (Direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et sur son site internet www.loiret.gouv.fr

Conformément à l'article R 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du PLUi, éventuellement modifié, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis par la mairie de Pannes au conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, qui disposera d'un délai de deux mois à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du PLUi.